musée Promenade

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

pour le MUSEE-PROMENADE

MARLY LE ROI / LOUVECIENNES

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le dix mars, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Philippe SCHWEITZER**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 MARS 2017

PRESENTS

LOUVECIENNES	Jean-Philippe SCHWEITZER, PRESIDENT Lydérick WATINE, DELEGUE TITULAIRE Philippe DELARUE, VICE-PRESIDENT
MARLY-LE-ROI	Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE Jean-François PERRAULT, VICE-PRESIDENT

ABSENTS EXCUSES

ASSISTAIENT A LA SEANCE

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

Nombre de communes	:	**2**
QUORUM	:	**5**
Délégués présents	:	***7***
Délégués comptant pour le vote	:	***7***

SÉANCE DU 17 MARS 2017

Le quorum étant atteint, **le Président** ouvre la séance à 19h00.

Monsieur Hubert POTHELET est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Budget primitif 2017
- Reprise anticipée des résultats 2016
- Convention de partenariat avec l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint-Joseph
- Demande de subvention au fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM) d'Île-de-France
- Protocole d'accord entre le Syndicat Intercommunal du Musée Promenade et la SEOP
- Questions diverses

BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur Saillard présente le rapport. Il explique que la reprise de l'excédent cumulé est nécessaire et qu'à défaut de l'acter dans le budget initial, il faudra attendre le budget supplémentaire. Ainsi, soit les dépenses sont minorées, soit les cotisations des communes sont augmentées. Il ajoute que cet excédent servira à la réalisation des travaux et à payer certains frais, si le Syndicat était amené à devoir le faire avant le budget supplémentaire.

Concernant la section de fonctionnement, en dépenses au chapitre 011, compte 60 — achats et variation de stocks —, il indique que cette ligne a été ouverte avec un montant de 10 000 euros lorsque le budget a été établi. Il s'agit d'un montant disponible et, si le Syndicat n'en a pas besoin, il pourra l'utiliser l'année suivante sur les mêmes opérations.

Monsieur Perrault demande si la somme de 10 000 euros est la somme maximale.

Monsieur Saillard le confirme et indique que quelques achats seront opérés en prévision de l'année suivante. Il rappelle qu'un budget est une autorisation et non une exécution.

Concernant le compte 61 — services extérieurs —, il précise que l'augmentation d'assurances ne fait pas suite à la négociation menée par la Ville de Marly-le-Roi, mais au fait que le musée a subi deux sinistres importants. Il relativise toutefois cette augmentation, car le montant s'élève à 11 000 euros.

Le Président demande quel était le premier sinistre.

Madame Chopin précise qu'il s'agissait des pluies qui se sont abattues le 1er juin.

Monsieur Saillard rappelle que les deux sinistres sont survenus en l'espace de six mois. Toujours concernant le compte 61, il mentionne que tous les établissements doivent réaliser un plan de formation. Par conséquent, des plans de formation ont été envisagés pour tous les agents du musée pour un montant de 1 600 euros.

En ce qui concerne le disponible s'élevant à 223 592,10 euros, il précise qu'une partie est passée en investissement. Il ajoute qu'en fonction des choix du Comité, cette partie sera utilisée ou pas pour la réalisation des travaux.

Au compte 62, il mentionne que la somme de 24 000 euros a été inscrite pour la communication du musée. En effet, si ce dernier rouvre en début d'année 2018, il doit prévoir une campagne de publicité et de communication digne de ce nom. Il ajoute que ce montant est celui qui avait été inscrit au rapport d'orientation budgétaire.

Il précise que le compte 63 — impôts et taxes — concerne des crédits, en cas de besoin, pour certaines opérations du musée qui, *a priori*, ne seront pas nécessaires cette année. La ligne a été ouverte avec un montant de 100 euros, ce qui permettra au Syndicat d'abonder la ligne en cas de dépense imprévue.

Concernant le chapitre 012— charges de personnel —, Monsieur Saillard indique que la baisse de la masse salariale n'est que de 3,3 %. En effet, les services se sont fondés sur l'hypothèse que le musée rouvrirait en novembre. Les salaires des vacataires ont donc été réintégrés.
Il explique que traditionnellement, pour l'élaboration d'un budget, les prévisions de dépenses sont légèrement revues à la hausse afin d'éviter toute mauvaise surprise. À l'inverse, le pessimisme est de mise sur les recettes. Ainsi, si le budget est équilibré, le risque est moindre, pour le Syndicat, d'avoir une mauvaise surprise.

Au chapitre 65 — autres charges de gestion courante —, il explique qu'il s'agit d'une participation au comité des œuvres sociales de Marly. En réponse à une question, il mentionne que ce n'est pas une obligation, mais qu'elle est appréciée des agents.

Au chapitre 042 — dotation aux amortissements —, il signale que lorsque des biens sont achetés et que des investissements sont réalisés, les biens sont obligatoirement amortis sur une durée légale. De plus, le montant correspondant à ces achats doit être transféré en investissement.

Au chapitre 023 — virement à la section d'investissement —, Monsieur Saillard précise que le virement à la section d'investissement n'est pas automatique. Il explique que si le Comité décide de ne réaliser aucun travaux, le virement ne sera pas effectué.

Monsieur Perrault demande, une fois le virement à la section d'investissement effectué, si le montant se retrouve ou non en fonctionnement au cas où il ne serait pas utilisé.

Monsieur Saillard lui répond que cela ne se fait que dans des cas très exceptionnels qui ne correspondent pas à la situation du Syndicat.

En recettes de fonctionnement, au chapitre 70 — produits des services —, il fait observer que le montant inscrit est de 0 euro et ce, malgré les quelques activités proposées qui rapporteront un peu d'argent au musée. Comme mentionné lors de la séance précédente, le musée sera *a priori* fermé, ce qui explique ce montant.

En ce qui concerne les chapitres 73 — impôts et taxes — et 74 — dotations, subventions et participations —, il rappelle que les participations des communes sont soit fiscalisées soit budgétisées selon le choix des communes. Ce n'est pas le Syndicat qui décide en la matière.

En ce qui concerne la section d'investissement, dépenses d'investissement, au chapitre 21 — immobilisations corporelles —, il indique que le musée a été indemnisé pour des vitrines et autres éléments sinistrés.
Monsieur Saillard mentionne que le montant inscrit s'élève à 30 000 euros, mais celui-ci reflète une estimation des besoins. Il précise qu'un diagnostic des besoins sera effectué pour la réouverture et il se peut que le montant ne s'élèvera qu'à 28 000 euros.

Au chapitre 23 — immobilisations en cours —, qui correspond aux travaux, il indique que les sommes inscrites sont théoriques et correspondent à une enveloppe prévisionnelle. En effet, il rappelle qu'un seul marché de travaux sera opéré, donc certaines dépenses ne seront probablement pas effectuées et seront réaffectées au montant de 200 000 euros.

La provision s'élevant à 10 000 euros, prévue pour des missions complémentaires et des diagnostics, correspond à des éventualités comme la découverte d'amiante suite à l'abattage d'un mur.

Il indique que la réserve s'élevant à 500 euros est provisionnée en cas de restauration d'œuvres d'art si nécessaire et au-delà du sinistre.

En ce qui concerne l'architecte scénographe, **le Président** rappelle que les membres du Comité, après moult discussions, ne s'étaient pas entendus sur une position commune.

Monsieur Saillard informe que c'est pour cette raison qu'une ligne est provisionnée dans l'attente d'une décision sur ce point.

Monsieur Perrault s'enquiert des devis de Monsieur Bauchet.

Madame Chopin lui répond que l'appel d'offres n'a pas encore été lancé.

Monsieur Perrault lui demande si Madame Chopin l'a contacté pour une estimation.

Madame Chopin indique qu'elle n'a pu le contacter, car le cahier des charges n'est pas terminé.

Le Président mentionne que le Comité n'était pas unanime au sujet de Monsieur Bauchet.

Madame Picon fait remarquer qu'il s'agit d'un budget. La dépense est donc ouverte et il appartient au Syndicat de l'utiliser ou non.

Monsieur Saillard ajoute que, si la dépense n'est pas ouverte, celle-ci ne peut être faite. Il faudra attendre que le Comité réalise une décision budgétaire modificative.

Monsieur Saillard signale que ce point sera soumis à une discussion et que le Comité sera informé de chaque étape sur l'ensemble des sujets.

En recettes d'investissement, au chapitre 10 — dotations, fonds divers et réserves — dont le montant s'élève à 3 150 euros, il rappelle que le Syndicat récupère un taux de 15,60 % au lieu de 20 % sur les investissements. Il ajoute que le Syndicat ne récupère pas la TVA en fonctionnement.

Il fait observer que le budget reste théorique, car le Syndicat est dans l'attente de montants et des choix du Comité, entre autres.

Il annonce que le budget, tel qu'établi aujourd'hui, permet d'affronter les charges avec un disponible qui s'élève à près de 250 000 euros, c'est-à-dire un montant de 220 000 euros abondé de 25 000 euros supplémentaires de la SEOP. Ce budget permet au Syndicat, d'une part, de se positionner sur des travaux supplémentaires si le Comité souhaitait en réaliser et, d'autre part, de préparer l'exposition à venir pour la réouverture. À ce sujet, Monsieur Saillard indique que si le musée rouvre en 2018 et que l'exposition ne se déroule pas cette année, le Syndicat peut assumer les dépenses de cette année pour préparer l'année prochaine.

Madame Thieyre approuve les propositions figurant au budget et rejoint l'avis de Monsieur Saillard sur l'ouverture de lignes budgétaires. En effet, après ces ouvertures, le Comité ajustera ses orientations de dépenses et des différents investissements au fur et à mesure de l'exécution des travaux.
En revanche, elle souhaite que le Syndicat soit vigilant en ce qui concerne les charges du personnel, car elle constate que le montant est très élevé. En effet, au regard du budget proposé, les charges du personnel représentent plus de 71 % par rapport aux contributions des communes, non par rapport au budget total. Elle précise que les charges du personnel pour un établissement de ce type sont plus élevées que les ressources prélevées par des dons ou des taxes.
Elle rappelle que, depuis le début de ce mandat, le *leitmotiv* était de maintenir des charges de personnel à un niveau stable, c'est-à-dire de refuser toute augmentation salariale. Elle indique que, si des événements le justifient, des primes de fin d'années sont envisageables. Des évolutions de carrière pour des agents du musée sont à exclure, en dehors des coûts liés au glissement vieillesse technicité. Si les agents ont la volonté d'évoluer, ils doivent évoluer en dehors du musée, car il ne peut supporter une augmentation de la masse salariale.

Monsieur Perrault demande ce qui était prévu sur le sujet. Il fait remarquer que la question des augmentations de salaires ou d'évolutions de carrière pour les agents n'a pas encore été discutée en Comité.

Le Président fait remarquer que le musée est fermé.

Monsieur Saillard abonde dans le sens de la précaution au niveau ressources humaines, mais, selon lui, la réponse est à étudier du côté des horaires de la réouverture du musée. Il note qu'il est impossible d'accueillir des visiteurs sans personnel de surveillance. Il en va de même pour la caisse, sauf à décider demain la gratuité d'entrée. Il reconnaît que cette question peut se poser, car un agent de caisse qui s'occupe de la boutique coûte une certaine somme. De plus la caisse sera, à l'avenir, différenciée de la boutique. Un agent supplémentaire sera nécessaire, ce qui sera plus onéreux. Toutes ces questions sont relatives à l'évolution du fonctionnement, des horaires d'ouverture et du mode de fonctionnement.
Il indique qu'il n'y a plus de vacataires depuis la fermeture du musée.

En tant que directeur général administratif, il souligne qu'il est compliqué de demander à des gens d'adhérer à un projet, si tant est que demain un projet est défini et voit le jour, de s'investir, peu importe de quelle façon, dès lors qu'il est clair que toute évolution salariale ou autre demande ne pourront être accordées au musée.

Madame Thieyre fait remarquer que l'enveloppe budgétaire du Syndicat n'augmentera pas, car les communes ne contribueront pas plus. De fait, selon elle, la masse salariale doit être absolument maîtrisée.

En ce qui concerne la maîtrise de la masse salariale, **Monsieur Saillard** abonde dans le sens de Madame Thieyre. Néanmoins, même s'il note que beaucoup de salariés du Syndicat viennent du privé, il précise que les personnels du secteur public ne sont pas des extraterrestres et que tout le monde travaille pour gagner de l'argent, même si chacun souhaite se réaliser au travers de son métier.

Monsieur Perrault mentionne qu'il appelait à un réexamen de la situation l'année prochaine.

En tant que directeur général, **Monsieur Saillard** souligne que le musée réorganisera son fonctionnement. Par conséquent, des agents prendront des responsabilités, d'autres en perdront et le Syndicat se séparera d'autres encore. Bien que la décision relève de la responsabilité du Comité, il proposera des augmentations salariales aux agents qui prennent des responsabilités. En effet, pour motiver une personne à s'investir, prendre des responsabilités et être présente, lui répéter que son travail est bon fonctionne un temps, mais il estime qu'arrivera un jour où la personne n'apportera plus ce qu'elle doit apporter et ce sera regrettable.
Il souligne qu'il proposera ces augmentations de salaire car l'inverse impliquerait d'aller à l'encontre de tout ce en quoi il croit en matière de gestion managériale. Au sein des Syndicats, des agents ont pu évoluer, ont obtenu des augmentations de salaire. Pourtant, la masse salariale a baissé, car ceux qui travaillent, s'investissent, proposent et obtiennent.

Madame Thieyre mentionne qu'elle a posé une question à Monsieur Saillard par courriel très récemment, suite à la demande des Amis du musée qui souhaitaient savoir si Madame Kayser allait ou non reprendre son poste.

Monsieur Saillard indique que l'information a été reçue par le service des ressources humaines, il y a quelque temps de cela. Madame Kayser souhaite effectivement renouveler sa disponibilité. Il précise qu'elle ne peut réintégrer son poste si celui-ci est occupé. Suite à une demande de précisions, il explique que la réintégration est conditionnée à la présence du poste au tableau des effectifs.
Il indique qu'au sein de la collectivité, si le poste existe toujours au tableau des effectifs et n'est pas occupé, la personne en disponibilité revient de droit. Si le poste est occupé ou n'existe plus parce que l'organisation d'un service d'une collectivité fait fi de l'existence d'une mise en disponibilité, elle est en sureffectif et est donc prise en charge par le CIG auquel tous les Syndicats cotisent à hauteur de 1 % de leur budget respectif. Le Syndicat ne paye rien. En revanche, si le poste est occupé mais se libère, cette personne est prioritaire.

Monsieur Delarue demande confirmation que, dans un tel cas, c'est bien le CIG qui rémunère la personne qui revient.

Monsieur Saillard le confirme et ajoute qu'existe un système dégressif.
Il s'enquiert d'autres questions concernant le budget.

Sans autre question, la délibération est mise au vote.

Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Président mentionne que Monsieur Perrault et lui-même apprécieraient de recevoir un bilan des formations envisagées pour les agents.

Monsieur Saillard répond que le plan de formations est à disposition et qu'il sera envoyé au Président.
Il explique qu'il a été demandé aux agents d'exprimer leurs souhaits lors des évaluations, en lien avec leur responsable hiérarchique. Les souhaits ont été transmis au service des ressources humaines et il a finalement validé les formations qui paraissaient cohérentes. Maintenant, les agents doivent s'inscrire.

Monsieur Delarue demande quand auront lieu les formations et note que les formations représentent une part faible du budget.

Avec l'accord du Comité, **le Président** souhaite que les formations aient lieu durant la période de fermeture du musée.

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2016

Monsieur Saillard présente le rapport et il mentionne qu'il arrive parfois qu'une écriture, d'un montant de 100 ou 150 euros, ait été oubliée lors de la réalisation du compte administratif et du compte de gestion, mais en général, il s'agit d'un montant marginal.

Il informe que l'investissement ne peut être affecté au fonctionnement, alors que le fonctionnement peut être affecté à l'investissement.

Il s'enquiert d'éventuelles questions.

Sans autre question, la délibération est mise au vote.

La reprise anticipée 2016 est approuvée à l'unanimité.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) SAINT-JOSEPH

Madame Chopin présente le rapport et explique que le musée est en contact depuis plus d'un an avec la maison médicalisée Saint-Joseph afin de proposer des activités aux résidents. Elle précise que ces derniers, étant pour la plupart en situation de grande invalidité, ne peuvent accéder au musée. De fait, les activités seraient réalisées au sein de l'EHPAD.
Concernant les conférences proposées, elle-même ou Anne-Sophie Moreau pourraient intervenir dans l'EHPAD. Les ateliers, quant à eux, seraient animés par la comédienne ou un des artistes plasticiens du musée.
Elle précise que la facturation compense largement la dépense en personnel. Elle cite l'exemple de l'atelier d'arts plastiques, facturé 300 euros, alors qu'il coûterait au Syndicat entre 150 et 200 euros.

Monsieur Pothelet annonce qu'il est favorable à ces ateliers. Il fait remarquer que, contrairement à l'autre établissement, les personnes âgées de cet EHPAD font partie du tissu local et feront partager leur expérience à leurs familles.

En l'absence d'autres remarques, la délibération est mise au vote.

La convention de partenariat avec l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint-Joseph est approuvée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS RÉGIONAL D'ACQUISITION POUR LES MUSÉES (FRAM) D'ÎLE-DE-FRANCE

Madame Chopin présente le rapport.

Monsieur Delarue mentionne que le musée n'a aucun intérêt à s'opposer à cette demande de subvention.

Monsieur Saillard explique qu'il s'agit d'une question de pouvoir. Si la délibération n'est pas votée favorablement, le Président n'a pas le pouvoir de solliciter cette subvention.

Madame Thieyre signale que cette délibération fait partie de la procédure.

Monsieur Saillard dresse un parallèle avec le dépôt de permis d'une mairie pour ses propres bâtiments. Celui-ci doit passer devant le conseil municipal, bien que ce soit la mairie qui opère ses propres travaux.

Sans autre question, la délibération est mise au vote.

La demande de subvention au fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM) d'Île-de-France est approuvée à l'unanimité.

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MUSÉE PROMENADE ET LA SEOP

Le Président félicite Monsieur Saillard de son travail, car après négociation, il a obtenu la somme de 309 000 euros.

Monsieur Saillard le remercie et indique qu'il en fera part à ses équipes.

La délibération est mise au vote.

Le protocole d'accord entre le Syndicat intercommunal du Musée-Promenade et la SEOP est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux

Monsieur Saillard souhaite faire le point sur la situation.
Il indique que la rédaction du cahier des charges, pour recruter un AMO est quasiment terminée. En revanche, il signale que, depuis la séance précédente, trois nouveaux éléments sont apparus et sont à prendre en compte.
Le premier élément concerne l'AMO lui-même qui a mentionné que, tant que l'étude de la RMN n'est pas rendue, il lui est compliqué de chiffrer quoi que ce soit, mais répondra en fonction du cahier des charges. Monsieur Saillard ajoute qu'il en est de même pour lui.

Le deuxième élément est relatif au souhait de la RMN de rencontrer les élus pour leur annoncer ce qu'elle a déjà entrepris, ce qui permettre au Syndicat d'avoir une vision plus générale.

Le troisième élément concerne la DRAC, qui est, pour la cohérence du dossier, plutôt défavorable, ne serait-ce qu'au niveau des subventions, à des travaux qui seraient engagés alors que la RMN n'a pas rendu son étude. Monsieur Saillard rappelle que l'appellation « Musées de France »dépend également de la DRAC, mais selon lui, cette dernière ne retirera pas l'appellation au musée Promenade.

La DRAC avertit par ailleurs qu'il est essentiel de prêter attention aux travaux et à la façon dont ceux-ci seront menés car toutes les modifications remonteront au niveau de ses services et seront soumises à son étude. Monsieur Saillard signale que la question des subventions de la DRAC est ce qui l'a alerté, ainsi que Madame Chopin.
Enfin, la DRAC a prévenu que, pour l'obtention de subventions, un PSC (Projet Scientifique et Culturel) devait être rédigé suite à l'étude de la RMN. Il précise que ce PSC n'est pas un document long.
Monsieur Saillard souligne que les propos de la DRAC n'empêchent en rien le musée de commencer les travaux, le cahier des charges étant quasiment terminé. Il ajoute qu'il tenait à informer les membres du Comité de ces trois éléments.

Le Président demande des précisions quant aux réflexions de la RMN, leurs tarifs et leurs conclusions.

Monsieur Saillard rappelle que les experts de la RMN ont huit semaines pour rendre leurs premières conclusions et qu'il les a rencontrés avec Madame Chopin au bout de quatre semaines. Il fait observer que les experts sont donc déjà au travail et qu'ils ont souhaité rencontrer les élus pour leur livrer leurs premières pistes afin de savoir si celles-ci convenaient.

Madame Chopin mentionne que les experts proposaient le vendredi 24 mars.

Monsieur Delarue indique que le plus important est qu'une ou deux personnes du Comité, *a minima*, soient présentes.

Le Président souligne que le quorum est nécessaire.

Monsieur Perrault mentionne qu'il y sera présent, de même que Madame Thieyre, Madame Chopin et Monsieur Saillard.

Madame Picon annonce qu'elle pourra y assister, Monsieur Pothelet également.

Le Président demande si un compte rendu sera présenté.

Monsieur Saillard répond positivement et ajoute que ce seront principalement les avancées des experts de la RMN qui seront présentées, ce qui permettra de confronter leurs premières opinions. Soit celles-ci effraient les élus, qui les refusent et les experts rédigeront de nouvelles propositions, soit leurs propositions conquièrent et intéressent les élus, auquel cas les experts terminent leur rapport et les résultats seront reçus quelques semaines plus tard.

Monsieur Saillard indique que la DRAC demande quelques éléments premiers de la RMN afin de réaliser la PSC, ce qui sera, selon lui, rapide à rédiger. Puis, viendront l'AMO et les demandes de subventions.

Le Président demande à Monsieur Saillard si les experts peuvent rédiger un pré-rapport d'orientation pour le vendredi 24 mars et établir une pré-dépose de dossier à l'égard de la DRAC.

Monsieur Saillard le leur demandera.

Le Président indique que Monsieur Saillard a mentionné que la PSC est rapide à rédiger. Il ajoute que, pour ce faire, la PSC doit être fondée sur un pré-rapport de la RMN. Il rejoint l'avis de Madame Thieyre ; pour gagner du temps, la PSC peut être rédigée sur la base d'un pré-rapport qui sera conforté par tous les membres du Comité, s'ils en sont d'accord. Si les orientations de la RMN sont confortées, le Syndicat déposera un pré-dossier. Il lui semble important de se presser au vu des échéances à venir. Ainsi, il est essentiel, pour lui, de prendre date rapidement, même si les orientations ne sont pas finalisées ni complètes.

Madame Thieyre abonde dans le sens du Président. Selon elle, il est nécessaire également de caler une date, éventuellement fin mars, pour rédiger la PSC. Elle propose que la rédaction se fasse de concert avec les Amis du musée et le Vieux-Marly. Ce

brainstorming enrichira la PSC et valorisera le travail des Amis du musée. Elle ajoute qu'il existe une forte attente de leur part.

Monsieur Watine demande quel est le montant de subvention de la DRAC auquel le Syndicat peut prétendre.

Madame Chopin informe que les subventions ne portent pas sur les travaux proprement dit, mais sur les études ou sur des investissements liés à des éléments de modernisation du musée.

Le Président rebondit sur ces propos et mentionne que la modernisation est le cœur de cible dont il est question et ce, depuis longtemps.

Monsieur Watine fait part de sa non-compréhension quant au lien entre ces subventions et le budget présenté. Il demande si les subventions sont prises en compte dans le budget.

Madame Chopin lui répond qu'elles ne le sont pas, tant qu'elles ne sont pas notifiées.

Le Président répète qu'il est grand temps d'accélérer le tempo. C'est pourquoi il est favorable aux pré-rapports. Il insiste auprès de Madame Chopin pour obtenir un pré-rapport de la RMN, même s'il n'est pas très détaillé, pour l'envoyer à la DRAC et gagner du temps en termes de calendrier.

- Les parkings

Monsieur Saillard mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur Berge, du service de la conservation architecturale de l'EPV sur la question des parkings. Il a émis l'idée intéressante de créer une ouverture dans le mur d'enceinte, pas face à l'arc de cercle mais sur le côté, et de créer un parking sur l'espace utilisé par le musée et avec une entrée autonome. Il ajoute que l'EPV pourrait profiter de cette occasion pour créer son parking à cet endroit. Il ajoute que le Syndicat participerait à hauteur d'une somme minime qui sera à définir. De plus, l'EPV supprimerait les places existantes devant l'entrée qui ne correspond pas à l'entrée de l'époque.

Le Président indique qu'il a signé le courrier destiné à Madame Pégard.

Monsieur Saillard mentionne que ce courrier est destiné à la saisir officiellement afin de rencontrer le directeur du patrimoine et des bâtiments qui prend son poste au 1er avril.
Il souhaitait rencontrer une personne de pouvoir pour épauler le Syndicat, cela n'a pas été le cas. Il ajoute qu'il s'agit de rencontrer Madame Pégard le plus rapidement possible.

Le Président fait remarquer que cette question est en suspens depuis longtemps. Il rappelle que Monsieur Delarue a émis beaucoup d'idées et ce point est majeur.

Monsieur Saillard informe que la proposition de l'EPV serait de fermer le parking, donc de couper la communication entre le parking et le parc. Il avertit que cette solution implique de casser un mur d'enceinte, d'installer des barrières et de viabiliser les places.

Monsieur Perrault rappelle que la somme de 300 000 euros avait été évoquée pour créer 50 places, mais sans casser de mur et sans fermeture.

Madame Thieyre demande à Madame Chopin si elle a rédigé le courriel envoyé à Monsieur Berger, administrateur adjoint de l'EPV.

Madame Chopin lui répond que Monsieur Berger ayant indiqué que le courriel était inutile, un courrier a donc été envoyé de la part de Jean-Philippe Schweitzer à l'attention de Madame Pégard.

Madame Thieyre fait observer que le Syndicat doit agir avec force et conviction sur ce sujet. Elle suggère un mécénat de compétence avec COLAS.
Elle cite l'exemple de Versailles pour lequel COLAS a testé à titre gracieux de nouveaux enduits pour réaliser des voiries, etc.

Le Président abonde dans le sens de Madame Thieyre. Il mentionne que, d'une part, les travaux sont onéreux et, d'autre part, que le Syndicat se protège.

Madame Thieyre avertit que le plus important est que le Syndicat n'ait pas à supporter de coût de fonctionnement induit. Elle accepte que l'EPV réalise son parking et que le Syndicat y contribue financièrement, mais avertit que l'EPV devra gérer les dévolus, c'est-à-dire, si du personnel est mis à disposition, ce sera aux frais de l'EPV. De plus, l'EPV devra gérer la facturation des frais de stationnement. Elle refuse que le Syndicat soit impacté par cette gestion.

Monsieur Saillard relève que la solution demandée est celle pour laquelle le musée ne fera plus appel aux agents, en raison du coût induit.

- LEGO

Monsieur Saillard mentionne que Monsieur Jousse est dans l'attente des décisions du Syndicat, or deux inconnues demeurent.
La première concerne la date de l'exposition et il fait observer que la réouverture, espérée au 15 janvier, peut se trouver compromise si le musée n'est pas prêt. Il demande si, malgré tout, les membres du Comité se lancent dans ce projet et si le Syndicat assumera les indemnités de retard.
La deuxième inconnue est relative au budget. Il rappelle que le budget avait été discuté lors de la dernière séance, mais des questions restent en suspens et la fin mars est déjà là.
Il indique que peu importe à Monsieur Jousse que l'exposition ait lieu ou pas. Il souhaite uniquement connaître la décision prise sans plus attendre.

Monsieur Perrault note que le musée n'est nullement engagé à ce jour.

Madame Chopin mentionne qu'elle a discuté avec Monsieur Jousse, qui lui a indiqué que la Ville de Croissy et lui-même attendent une réponse de la part du musée. La Ville de Croissy est prête à caler ses dates sur celles du musée pour que les deux expositions LEGO coïncident. L'idée serait que les deux expositions ouvrent et ferment en même temps.

Monsieur Delarue demande à Monsieur Saillard une hypothèse de date maximale de fin de chantier.

Monsieur Saillard lui répond qu'il n'y en a pas. Il fait observer que des aléas peuvent survenir. Il rappelle que le planning établi est relativement optimiste. De plus, trouver une date avec la RMN est compliqué et la DRAC demande un PSC. Par conséquent, des délais s'ajoutent. Il mentionne que la seule respiration ne durera que trois semaines au mois d'août avec la fermeture des entreprises.
Il répète que Monsieur Jousse a besoin d'une réponse aujourd'hui quant à une date et un budget.

Selon **Madame Thieyre**, la date idéale est mi-février en raison du début des vacances scolaires. Elle ajoute qu'un vernissage en deuxième semaine de février pour une telle exposition drainera un public intergénérationnel. Cependant, elle mentionne que Madame Chopin craint que le calendrier ne soit trop contraint en vue d'une ouverture à cette date.

Madame Chopin confirme que sa crainte est que le musée, contraint par les travaux et les aléas, ne puisse rouvrir et respecter les engagements vis-à-vis d'Épicure et du public — le musée aura communiqué sur la réouverture — et vis-à-vis de la Ville de Croissy.
Selon elle, il serait plus raisonnable que l'exposition LEGO se déroule à l'automne suivant l'ouverture du musée. En effet, la date de réouverture est inconnue et elle souhaite sécuriser l'exposition en repoussant sa date.

Madame Picon préfère laisser Croissy organiser l'exposition pour l'automne, comme prévu à l'origine.

Madame Thieyre l'informe que l'exposition de Croissy a toujours été prévue pour débuter au mois de février.

Madame Chopin mentionne que si l'exposition LEGO est maintenue, il serait préférable d'expliquer à Monsieur Jousse que le musée abandonne l'idée de la réaliser en même temps que Croissy, plutôt que signer un engagement qui ne pourra être honoré.

Madame Picon souhaite que le musée concède le mois de février à Croissy et organise son exposition en automne comme prévu.

Madame Thieyre en déduit que Madame Picon souhaite décaler l'exposition d'un an.

Monsieur Perrault demande si Monsieur Jousse pourrait décaler l'exposition du musée Promenade à l'automne.

Madame Chopin indique que, si le musée ne participe pas à l'exposition avec Croissy, Monsieur Jousse devra étudier la possibilité pour le musée de s'insérer dans son calendrier et s'il peut fournir des œuvres disponibles.

Monsieur Perrault avertit qu'il est possible que la RMN considère que l'exposition LEGO n'entre pas dans le projet du musée.

Le Président ne croit pas que cela se produira. Contrairement à Mesdames Picon et Chopin, il maintient que le musée doit tenir ses dates et rendre concomitante sa réouverture avec l'exposition dans une optique infiniment modernisée et intergénérationnelle. Selon lui, l'échéance de la deuxième quinzaine de février est tenable. En effet, il constate que le Comité s'était efforcé de se donner les moyens d'une éventuelle réouverture en septembre ou octobre. Une réouverture en février laisse quatre mois de plus.

Monsieur Pothelet constate que, si l'exposition est repositionnée à Pâques, autour de la fin mars, début avril 2018 et sous réserve que Croissy entreprenne la même démarche, le musée serait libéré de ses contraintes et sera prêt.
Il souhaite un accord de Croissy. A défaut, le musée prend le risque que Croissy ne défleure l'intérêt de la surprise LEGO. Il ajoute que l'intérêt des deux expositions concomitantes est que les visiteurs aillent d'une exposition à l'autre avec deux thématiques différentes et dans des univers différents.

Monsieur Saillard rappelle qu'il a été parmi les premiers à penser que cette exposition était très intéressante pour le musée et il déclare qu'il le pense toujours. En revanche, il insiste sur deux points.
Le premier point tient au fait que le sujet est maintenant en discussion depuis quatre mois. Quatre mois plus tard, personne n'est en mesure d'évoquer un montant, un budget ou une date.
Le deuxième élément est relatif à la proposition de décaler l'exposition à Pâques. Cela montre que le Comité n'a aucune maîtrise et prend un risque. Il souligne que ses propos ne signifient pas que le Comité est en faute. Il alerte sur le fait que les autres personnes concernées, Monsieur Jousse et la Ville de Croissy ne s'adapteront pas éternellement à chaque changement de décision du Comité. Il fait observer que, dès que le dossier est évoqué, les membres du Comité proposent des solutions à Monsieur Jousse qui en discute avec Croissy. Croissy n'est pas systématiquement en accord avec ce qui est proposé et émet des souhaits autres puis, le dossier est de nouveau mis en discussion au Comité suivant.
Il entrevoit deux solutions. Soit les membres du Comité s'accordent pour le 15 février, et s'il n'est pas prêt, le Syndicat paiera des indemnités de retard. Un budget est décidé et le musée se lance. Il répète que Monsieur Jousse attend une réponse depuis un mois. Soit les membres du Comité refusent de se lancer, car ils n'ont pas la maîtrise sur un nombre trop important de paramètres. Il insiste sur le fait que le choix qui s'offre au musée est le suivant.

Monsieur Saillard avertit qu'en tant que directeur général, il ne prendra pas la responsabilité quant à l'annonce que le musée sera ouvert, car le temps des travaux serait à raccourcir.

Monsieur Pothelet signale qu'il ne peut y avoir d'exposition sans musée capable de la recevoir. Il insiste également sur le fait que, soit les membres du Comité accélèrent le mouvement et le musée est prêt en février, soit ils décident de se donner plus de temps.

Monsieur Saillard spécifie qu'il ne s'agit pas tant d'accélérer le mouvement que les questions en suspens concernant la RMN, la DRAC et les entrepreneurs.
Il cite l'exemple du premier entrepreneur qui présentera une facture d'un montant de 500 000 euros. Le Comité se réunira et discutera pour décider quels travaux accepter ou rejeter.
Il appuie sur le fait qu'il s'agit de la refonte du musée et, en tant que directeur général, il ne peut s'engager en annonçant qu'il sera possible de gagner deux semaines.

Madame Thieyre suggère de fixer l'objectif de mi-février et de conserver l'exposition jusqu'à mi-juillet. Si, au mois de novembre, il devient évident que l'exposition ne pourra se tenir que début mars, peu importe, le musée « perdra » quinze jours.

Madame Picon fait observer que le Syndicat n'a pas les fonds et ne sait quoi entreprendre.

Monsieur Pothelet mentionne que les membres du Comité le sauront dès que les travaux auront débuté.

Monsieur Saillard signale que ce n'est pas un souci, si Monsieur Jousse accepte d'attendre que le Comité signe au mois de septembre.

Monsieur Delarue estime plus raisonnable d'attendre le mois de septembre.

Monsieur Saillard indique qu'il rencontrera la RMN. Ensuite, la RMN rendra ses prescriptions. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une critique, mais il indique que les décisions prendront plus d'une semaine et que plus d'une réunion auront lieu. Ensuite, l'AMO rendra un projet et, selon lui, la validation du Comité nécessitera plus d'une semaine. Puis, les entrepreneurs factureront des coûts qui seront négociés et plus d'une semaine sera nécessaire. Enfin, viendra le temps des travaux.
Il mentionne que si les membres du Comité peuvent affirmer qu'en une semaine ils valideront la RMN, l'AMO en une semaine et les travaux et du PSC en une semaine, alors une ouverture à la mi-février est plausible.

S'adressant à Monsieur Saillard, **le Président** déclare qu'il ne comprend pas pourquoi les coûts seraient dépendants de la RMN et de quoi l'exposition LEGO serait dépendante.

Madame Chopin souligne que l'exposition LEGO est dépendante des travaux, et des travaux dépend une date d'ouverture possible.

Monsieur Saillard souligne que les travaux dépendent de la RMN, du PSC et de la DRAC.

Le Président estime que le musée peut s'affranchir de la RMN.

Monsieur Saillard signale qu'auquel cas, le Comité se trompe d'objectif, car si celui-ci est d'organiser l'exposition au 15 février, alors le musée ouvrira au 15 février quoi qu'il arrive. Par conséquent, le choix des travaux se fera en fonction de ceux qui entrent ou non dans les délais.

Madame Picon abonde dans le sens de Monsieur Saillard. Elle indique que l'objectif est différent selon que la priorité tient à l'organisation de l'exposition LEGO ou à la création d'un musée viable avec une stratégie et sur lequel l'exposition viendrait se greffer.

Monsieur Saillard souligne que les membres du Comité souhaitent que les deux objectifs soient concomitants, mais ils sont en fait contradictoires.

Monsieur Perrault souligne que le Comité doit se décider ce soir sur les dates et le budget de l'exposition LEGO.

Selon **Madame Chopin**, si le Comité veut réellement que cette exposition soit organisée au musée, celle-ci doit être protégée des dates des travaux. Elle indique, comme l'énonçait Monsieur Pothelet, que le musée se doit d'être prêt pour l'accueillir.
Elle explique que, dans le cas où le musée ne pourrait ouvrir à l'hiver prochain, février ou mars en même temps que Croissy, Croissy organisera son exposition seule. Elle ajoute que le musée n'a aucun intérêt à ouvrir à mi-parcours avec Croissy. En effet, la communication conjointe serait bancale, de même que le système de billetterie jumelée.
Elle demande s'il n'est pas plus raisonnable de repousser le début de l'exposition après la fermeture de Croissy, voire d'un an d'octobre 2018 à février 2019. Ainsi, le musée profiterait de l'effet des vacances de Noël.

Monsieur Pothelet demande ce que le musée pourrait organiser pour sa réouverture.

Madame Chopin mentionne qu'elle en a discuté avec les experts de la RMN. Ils ont mentionné que les musées qui ouvrent suite à une création, après une rébnovation, n'ouvrent pas forcément avec une exposition temporaire. En effet, ils surfent sur leur nouvelle image. Elle indique que le musée pourrait proposer une offre culturelle dynamique s'il n'ouvrait pas avec une exposition.
Elle fait observer que la problématique est de pouvoir proposer une autre exposition que l'exposition LEGO.

Madame Picon indique qu'il serait intéressant de mener une réflexion quant à l'identité future du musée avec l'exposition LEGO. En effet, elle ne souhaite pas que les membres du Comité se précipitent.

Madame Chopin indique que la RMN a souligné le fait que le musée a choisi une exposition très connotée, alors qu'il est en pleine réflexion quant à une identité propre. Elle ajoute que la RMN craint que l'exposition ne crée une sorte de dissonance.

En admettant que l'exposition ait lieu en septembre et que le musée rouvre au mois de mars, **Monsieur Pothelet** demande s'il est possible de proposer l'exposition Archéo.

Madame Chopin indique que c'est possible techniquement, car l'exposition est prête.

Madame Picon mentionne que le musée peut rouvrir en présentant son nouvel espace.

Monsieur Pothelet indique qu'il avait cru comprendre que Versailles pourrait accepter de prêter des œuvres au musée, non encore présentées au public. Il ajoute que le musée ne peut attendre le mois de septembre sans événement.

Madame Picon demande si la RMN donnera son avis sur la manière dont le musée pourrait se positionner lors de la réouverture.

Madame Chopin indique que cela ne fait pas partie de sa mission, mais ajoute que ce point a déjà été évoqué avec la RMN.

Le Président mentionne que le nouveau positionnement du musée a trait à l'intergénérationnalité et au fait d'essayer de dynamiser l'image d'un musée tous publics. Par conséquent, il ne souhaite pas différer l'exposition, mais souhaite accélérer le rythme des travaux.
Il abonde dans le sens de Madame Thieyre. En effet, selon lui, il est important que l'exposition du musée soit en phase avec celle de Croissy et il juge essentiel de rouvrir avec une exposition de nature très différente. Si, par malheur, deux semaines supplémentaires s'avéraient nécessaires, cela ne serait pas dramatique. Il insiste sur le fait que la réouverture sera concomitante avec l'exposition LEGO et la modification vers un pluralisme de l'image du musée.

Selon **Madame Chopin**, cette position est dangereuse pour l'image du musée.

Monsieur Watine mentionne que le musée peut appliquer l'idée de Monsieur Pothelet de décaler d'un mois.

Madame Thieyre souligne que, si l'exposition est décalée début mars, la période des vacances scolaires est perdue. Elle reconnaît cependant que ce n'est pas grave en soi, mais cela serait tout de même regrettable. Le musée garde un intérêt si l'exposition dure jusqu'à mi-juillet. Elle demande s'il serait possible contractuellement d'ajouter une clause indiquant « en fonction des travaux ».

Monsieur Pothelet demande l'avis de Madame Chopin.

Madame Chopin rappelle qu'elle n'a pas connaissance de l'ampleur des travaux.

Monsieur Watine veut croire que les travaux n'auront pas trois mois de retard.

Madame Thieyre note une tendance à ce qu'elle nomme « la folie des grandeurs ». Le musée disposant d'une petite cagnotte, il souhaite tout refaire.

Madame Chopin mentionne qu'elle ne parlait pas de tout casser à tous les niveaux.

Monsieur Watine rappelle qu'il revient aux membres du Comité de prêter attention à ne pas bouleverser tout le musée et à ne pas choquer le public.

Madame Picon explique que ce ne sont pas les travaux eux-mêmes qui l'inquiètent. Au regard des budgets dont le Syndicat dispose, les travaux ne dureront pas un an. Sa crainte concerne toute la phase en amont des travaux, car le Comité n'a pas encore rencontré la RMN.

Le Président rappelle que la rencontre aura lieu le vendredi 24 mars. Si les membres du Comité valident un pré-rapport qui sera envoyé DRAC, celui-ci constituera le socle du rapport définitif et la DRAC ne changera pas d'orientation. Il répète que, si les membres du Comité obtiennent pour leur réunion de vendredi un pré-rapport, celui-ci sera envoyé pour prendre date à la DRAC et ainsi, débuter les travaux, car une date pourra être choisie.

Monsieur Watine signale qu'existent deux dates, celle des travaux et celle de l'exposition. Il suggère de fixer la date du 15 mars pour l'exposition et que le Syndicat se fixe l'objectif d'une fin de travaux au 15 février.

Le Président souligne que Monsieur Watine « rétropédale » tant qu'il pose une date butoir.

Madame Thieyre juge opportun d'indiquer la mi-février aux entreprises. Le musée se laisse ainsi du temps pour l'organisation de l'exposition en cas d'aléas.

Comme Monsieur Watine l'indiquait, **Monsieur Perrault** suggère la date du 15 mars pour l'exposition et, si l'exposition peut avoir lieu plus tôt, ce sera bon pour le musée.

Madame Thieyre lui fait observer que, si l'exposition se déroule avant, il faut être certain que les œuvres soient prêtes. Elle précise que, si la date du 15 mars est annoncée et qu'Épicure annonce que les œuvres seront finalisées pour le 10 mars, dans le cas où le musée est prêt mi-février, les œuvres ne le seront pas. Elle ajoute que la durée de l'exposition n'a aucun impact sur son coût.

Monsieur Perrault lui demande si, selon elle, les travaux seront terminés quinze jours avant l'ouverture.

Madame Thieyre répond qu'elle ne peut le savoir. Elle ne comprend pas pourquoi la date du 15 mars serait proposée à Épicure. Elle préfère que la date du 15 février avec une marge de sécurité d'un mois soit proposée.

Monsieur Pothelet indique que Monsieur Saillard rappelait qu'il ne peut s'engager et que personne ne peut savoir si le musée sera prêt.

Madame Chopin ajoute qu'il était également prévu que l'architecte ait été recruté pendant l'étude de la RMN afin qu'il récupère ses préconisations.
Elle mentionne que la DRAC lui a indiqué qu'au lieu de recruter un architecte sur des missions pas encore définies, il est préférable d'attendre d'avoir examiné les préconisations de la RMN pour définir une mission dans le cahier des charges auxquelles il pourra répondre.

Elle ajoute qu'une fois l'architecte recruté, il lui faudra du temps pour établir ses projets. Selon elle, quelques jours seront perdus à chaque étape.

Monsieur Pothelet note que, dans le cas où la durée arrêtée va du 15 mars à l'été, le musée sera en mesure d'assurer cette période et ce, malgré dix jours éventuels de retard.

Partant de l'hypothèse que la RMN publie son pré-rapport le vendredi 24, **Madame Thieyre** indique que le recrutement d'un architecte peut être lancé la semaine suivante.

Monsieur Pothelet prie les membres du Comité de l'excuser, mais il estime qu'ils sont trop administratifs. Les experts de la RMN exposeront les idées auxquelles ils croient. Il fait remarquer que, si le Président a besoin d'une note de synthèse, personnellement, il n'en a pas besoin.

Le Président rappelle qu'il s'agit de la Réunion des Musées Nationaux et que les experts devraient avoir un rédacteur capable de réaliser ce que Madame Picon demande deux jours avant avec une note d'une page reprenant leurs idées. Ainsi, le comité de pilotage aurait une journée pour réfléchir et la réunion de vendredi serait plus questionnable.

Monsieur Pothelet questionne la nécessité d'une telle note de synthèse préalable. Il rappelle qu'il a exercé dans la publicité dans le secteur privé et explique que ses équipes prenaient le temps de s'imprégner des réalités de l'activité de leurs clients. Ces éléments réunis étaient la base pour la préparation d'une approche média et créative, ce qui s'appelle la stratégie. Il fait observer qu'il n'a jamais envoyé la stratégie à un client avant d'en parler avec le PDG ou avant une réunion de comité. Selon lui, ce serait comme présenter des maquettes avec une réflexion avant la réunion.

Madame Thieyre signale qu'il ne s'agit pas de la première réunion. Les experts de la RMN ont rencontré à maintes reprises l'équipe et Madame Chopin notamment. Selon elle, toute la partie *brainstorming* a déjà eu lieu. Elle souhaite maintenant des points d'étape avec des orientations stratégiques. Elle ajoute que, si ces orientations étaient connues la veille de la réunion, cela l'aiderait à les mûrir et être plus percutante lors de la réunion.

Le Président répète qu'une note préalable aiderait à la préparation de la réunion du vendredi.

Madame Thieyre signale que le budget doit être acté.

Madame Chopin rappelle qu'il avait été évoqué la somme de 100 000 euros.

Madame Thieyre mentionne l'enveloppe budgétaire s'élevant à 3 000 euros pour les œuvres que Monsieur Jousse prête. À ce sujet, elle considère qu'il est important de sécuriser la liste des œuvres qui seront prêtées. Il est important que le Comité la reçoive. Ainsi, le Comité serait certain d'obtenir les œuvres maîtresses pour drainer un public et s'assurer que celui-ci ne sera pas déçu par le nombre restreint d'œuvres montrées. Elle souhaite savoir si les membres du Comité partagent son avis.

Monsieur Watine demande si les œuvres seront en rapport avec le musée.

Madame Thieyre lui répond qu'existent beaucoup d'œuvres en rapport avec le XVII^{e} siècle et le XVIII^{e} siècle.

Le Président mentionne que Madame Picon avait rappelé que les œuvres étaient en rapport avec le musée. Il signale que la marge importante d'Épicure sur les jouets lui semble importante.

Monsieur Pothelet signale que c'est pour cette raison que le Comité avait réduit le budget, d'autant qu'il s'agissait d'achats pour Noël, ce qui n'est plus d'actualité.

Monsieur Watine demande s'il est possible de modérer l'achat de jouets.

Madame Chopin répond par l'affirmative.

Monsieur Watine demande qu'une attention particulière soit prêtée à la convention.

Madame Thieyre et **le Président** abondent en son sens.

Madame Thieyre demande si le Comité s'accorde sur la somme de 100 000 euros.

Monsieur Pothelet approuve. Il signale que de de cette somme dépendront les pièces maîtresses que le Comité demandera en création.

Madame Thieyre note que, pour le montant de 100 000 euros, Épicure devra s'engager sur des pièces maîtresses, en communiquer la liste au Comité et les sécuriser contractuellement.

Monsieur Pothelet mentionne qu'il a discuté avec Madame Chopin de la possibilité pour le Comité de réfléchir de nouveau aux œuvres à réaliser par rapport à la liste établie.

Madame Thieyre rappelle que le Comité doit acter les dates.

Le Président souhaite acter le 15 février avec un glissement contractuel.

Monsieur Watine mentionne qu'il préfère que la date du début de l'exposition soit fixée au 15 mars. Si au mois d'octobre les travaux avancent bien, il suggère de revoir la date avec Monsieur Jousse.

Le Président préfère être strict sur la date du 15 février avec une clause contractuelle de glissement.

Madame Chopin mentionne qu'elle a listé tous les besoins et objectifs du musée avec la responsable technique des syndicats. Elle ajoute que les objectifs engendreront des besoins. Elle cite l'exemple de l'objectif de dégager des ressources propres via l'accueil des entreprises. Les besoins du musée comprendront un accueil pour les entreprises dont la capacité a été définie en fonction de l'espace disponible et un espace de stockage pour la nourriture ou du matériel de traiteur.
Elle précise que ces besoins ont été ajoutés au marché pour recruter l'architecte quand il leur a été dit qu'il serait pertinent de ne pas se précipiter et d'attendre d'affiner les besoins.

Madame Thieyre évoque un contre-exemple, celui des travaux de l'église Saint-Vigor. Les experts de la DRAC avaient averti la Ville sur plusieurs éléments. Elle mentionne qu'elle voulait les suivre à 100 % parce que ce sont des experts. Le maire a refusé de les suivre dans leur intégralité et elle constate *a posteriori* que sa vision des travaux était très pertinente. Si elle avait attendu la DRAC, les travaux auraient pris plus de six mois de retard.

Monsieur Watine ajoute que la DRAC exige des gages de sérieux. Par conséquent, si le musée montre des gages de sérieux avec le PSC, la DRAC ne fera pas de difficultés.

Madame Thieyre souligne que la démarche peut être engagée dès réception du pré-rapport de la RMN, ce qui signifie que la procédure de recrutement d'un architecte pourrait être lancée dès le lundi suivant.

Madame Picon s'interroge quant à la rapidité d'action après réception du pré-rapport. Elle fait remarquer que Monsieur Saillard a alerté le Comité à maintes reprises sur le sujet.

Monsieur Watine indique qu'en cas de retard trop important, le Comité ne réalisera pas les travaux d'embellissement.

Madame Chopin note que cela signifie que cela revient à donner la priorité à l'exposition LEGO devant les travaux.

Le Président ajoute que le Comité devra également presser les entreprises. Il souligne que le Comité prend ses responsabilités en demandant la date du 15 février avec un budget s'élevant à 100 000 euros, plus ou moins 10 %. Il souhaite que ce soit inscrit au procès-verbal et que les services s'adaptent en fonction. Il souhaite également un pré-rapport de la RMN qui, il rappelle, est payée 21 000 euros, précédé d'une petite note de réunion pour définir les points à l'ordre du jour vendredi.

Monsieur Pothelet répète que peu lui importe le rappel des objectifs et le rappel des contraintes budgétaires ; ce sont les idées de la RMN qui lui importent.

Le Président indique à nouveau que les membres du Comité, présents à la réunion de vendredi, décideront au nom du Comité, après discussion approfondie. Le lundi ou le mardi suivant, le pré-rapport sera établi et envoyé à la DRAC pour prendre date.

Madame Thieyre abonde en son sens. Elle indique que, pendant la semaine du 27 mars, le pré-rapport sera envoyé à la DRAC et le marché à procédure adaptée (MAPA) sera lancé.

Monsieur Watine s'enquiert du projet scientifique et culturel (PSC).

Madame Thieyre indique à ce sujet que la date est à caler.

Le Président mentionne que ce sera fonction du calendrier de Madame Chopin.

Madame Thieyre propose que le PSC soit rédigé le mardi 28 mars.

Monsieur Watine demande à Madame Chopin si elle peut le rédiger pour le 28 mars.

Madame Chopin répond non, mais s'engage à rédiger un pré-PSC. Elle indique que le marché de recrutement de l'AMO peut déjà être lancé.

Le Président insiste auprès de Madame Chopin afin qu'un pré-rapport et un pré-PSC soient envoyés pour démontrer le sérieux du musée.

Madame Chopin rappelle qu'elle a rencontré la DRAC cette semaine. Selon elle, la revoir dans dix jours ne témoignera pas du sérieux du musée.

Madame Thieyre lui répond que peu importe. La réunion avec les Amis du musée et le Vieux Marly peut se tenir le mardi 28 mars.
Elle demande à Madame Chopin d'envoyer une invitation aux présidents des associations en mentionnant que les membres de leur bureau qui souhaitent participer sont les bienvenus.

Madame Picon demande quel sera l'objectif de la réunion.

Madame Thieyre indique qu'il s'agira de leur présenter des pistes de la RMN et les faire participer à un *brainstorming*. À l'issue de celui-ci et pour ne pas biaiser la réflexion, les orientations de la RMN leur seront présentées.

Monsieur Pothelet indique que ce procédé lui convient.

Madame Picon préférerait que les orientations soient présentées en amont ou les prévenir du procédé.

Le Président mentionne qu'il leur aurait présenté les orientations en amont pour leur donner une base de réflexion et de travail.

Madame Picon ajoute qu'ainsi, les associations n'envisageraient pas des orientations allant à l'encontre de la RMN.

Monsieur Watine suggère quatre membres par association pendant deux heures maximum.

Les membres du Comité acceptent cette proposition.

Le Président prend acte de la date du 15 février et du budget prévisionnel de 100 000 euros (plus ou moins 10 %).

Monsieur Watine précise que la date souhaitée est le 15 février à plus ou moins trois semaines.

Madame Chopin ajoute sans pénalité de retard.

Le Président souligne que ce point sera soumis à la négociation avec Croissy pour que ses représentants soient informés des décisions du Comité syndical.

Madame Picon mentionne que la RMN sera informée du montant des dépenses envisagé.

- Démission du Président

Monsieur Saillard annonce que Monsieur le Président démissionne. Il indique qu'un courrier pour la Préfecture partira le lundi 20 mars et que la réponse du Préfet parviendra dans un délai d'un mois. Il ajoute que, dans l'attente de la réponse du Préfet, aucun Comité ne pourra se tenir. Entre-temps, auront lieu les vacances d'avril. Il est donc proposé de tenir un comité entre le 20 et le 30 avril. Il informe que, d'ici là, le premier vice-président a la capacité juridique de signer les actes du président démissionnaire, si la préfecture l'accepte.
Il précise qu'existera une période de vacance, jusqu'à l'élection d'un nouveau président, pendant laquelle le premier vice-président pourra signer, mais uniquement des actes de gestion courante. Le premier vice-président ne pourra pas, par exemple, établir un nouveau budget.

Le Président mentionne qu'il sera présent du 15 avril au 21 avril.

Monsieur Saillard propose qu'un Comité se tienne à cette période.

Monsieur Pothelet fait remarquer que Madame Catillon n'a pas été invitée de manière formelle.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h15.